



Wallonie

Service public de **Wallonie**

www.wallonie.be • N° Vert : 1718 (informations générales)

Schéma de développement du territoire **Méthodologie d'élaboration**



Wallonie

Séminaire Enjeux Transfrontaliers
20-11-2017 - Strasbourg

Service public
de **Wallonie**

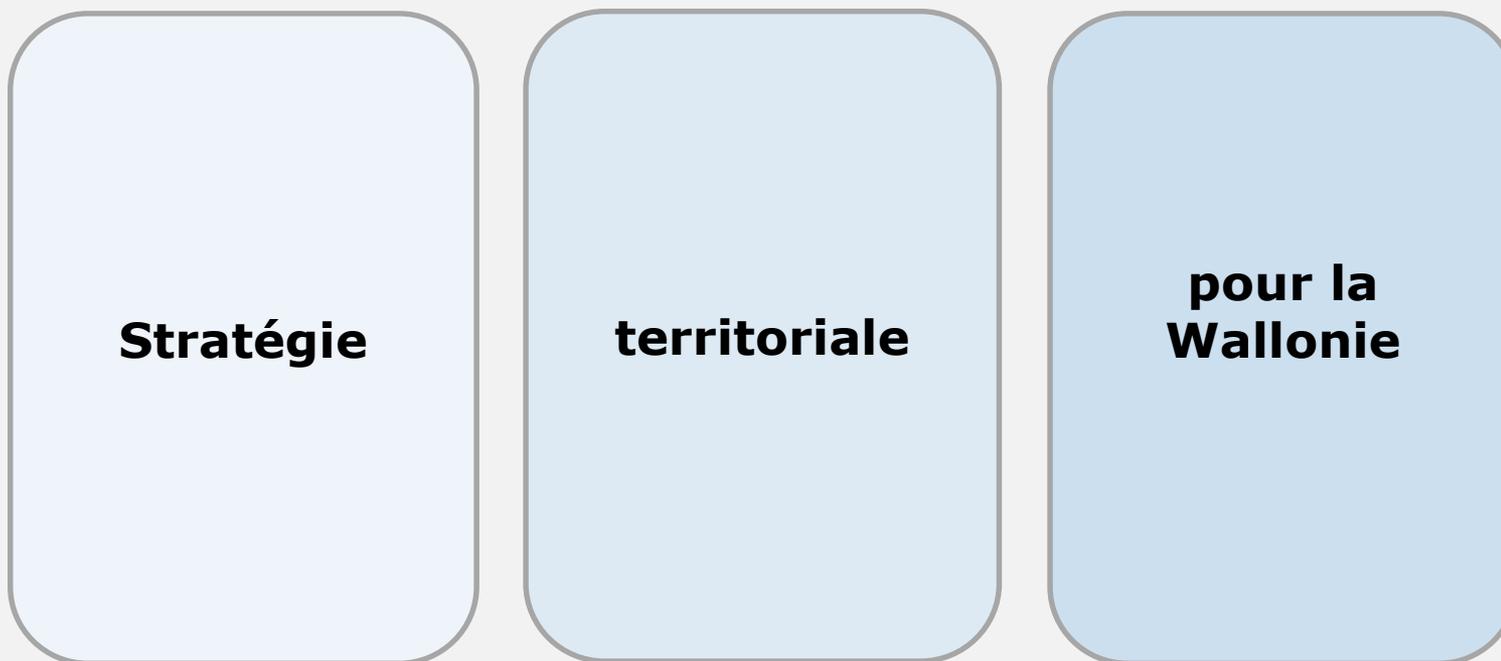


Wallonie

Service public de **Wallonie**

www.wallonie.be • N° Vert : 1718 (informations générales)

Le schéma de développement du territoire définit la





Wallonie

Service public de **Wallonie**

www.wallonie.be • N° Vert : 1718 (informations générales)

La procédure



• **Etablissement de l'avant-projet**



• **Réalisation du RIE**



• **Ateliers citoyens**



Wallonie

Service public de **Wallonie**

www.wallonie.be • N° Vert : 1718 (informations générales)

La procédure



• **Adoption du projet**



• **Enquête publique**



• **Avis (pôles, etc.)**

Adoption du SDT



Le cadre du projet de territoire

- **L'analyse contextuelle**
- **Les engagements de la Wallonie**
- **Les priorités et le rôle du SDT fixés par le CoDT**
- **Une vision du territoire à l'horizon 2050**
- **Des défis à relever**



Wallonie

Service public de **Wallonie**

www.wallonie.be • N° Vert : 1718 (informations générales)

Le schéma de développement du territoire est basé sur

**Une analyse
contextuelle**

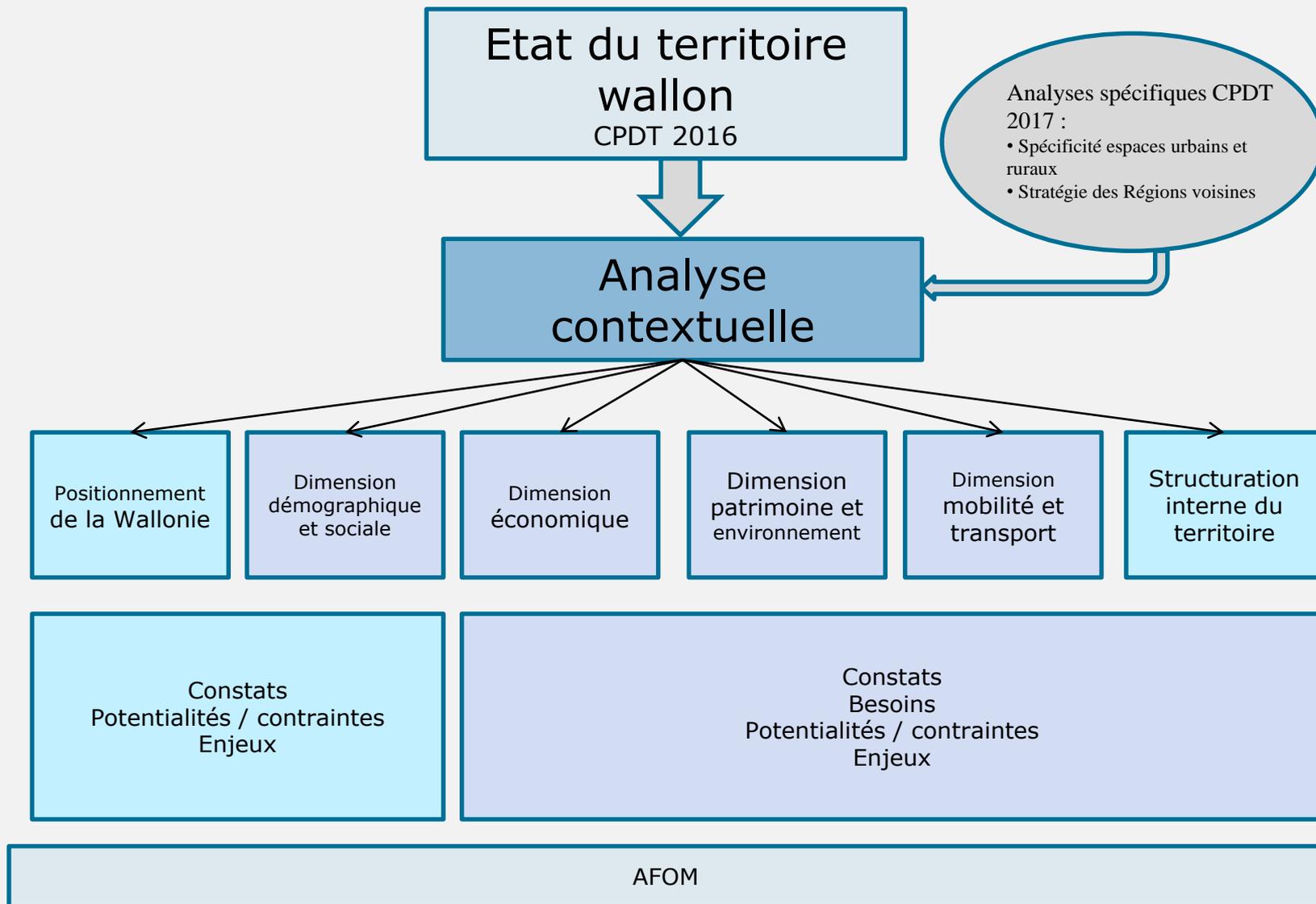
Des enjeux



Wallonie

Service public de **Wallonie**

www.wallonie.be • N° Vert : 1718 (informations générales)





Les engagements de la Wallonie

A l'échelle européenne

- agenda territorial de l'Union européenne 2020
etc.

A l'échelle mondiale

- programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030
- accord de Paris sur le climat
etc.

Résolution du Parlement de Wallonie du 28/09/2017



Les priorités et le rôle du SDT fixées par le CoDT

La lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires et des ressources

Le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale

La maîtrise de la mobilité

La gestion qualitative du cadre de vie

S'impose aux outils de planification d'échelle inférieure

S'impose à la localisation de projets

S'impose aux guides d'urbanisme



Wallonie

Service public de **Wallonie**

www.wallonie.be • N° Vert : 1718 (informations générales)

Le schéma de développement du territoire s'appuie sur

**Une vision du territoire
à l'horizon 2050**



Des défis à relever

- 1. La démographie**
- 2. La cohésion sociale et territoriale**
- 3. La compétitivité**
- 4. La santé et le bien-être**
- 5. Le climat**
- 6. La mobilité**
- 7. L'énergie**
- 8. La biodiversité**
- 9. Les déchets**



Wallonie

Service public de **Wallonie**

www.wallonie.be • N° Vert : 1718 (informations générales)

Les trois composantes du SDT

Les objectifs

**Les principes
de mise en
œuvre**

**La structure
territoriale**



Les 4 ambitions vis-à-vis du territoire ou méta objectifs

**Se
positionner
et
structurer**

**Anticiper
et
muter**

**Desservir
et
équilibrer**

**Préserver
et
valoriser**

Déclinaisons en 20 objectifs



Qui les établit ? Qui a été consulté ?

Ils sont établis par le Gouvernement wallon

Ils ont été soumis à l'avis :

du pôle « Aménagement du territoire »

du pôle « Environnement »

du Conseil économique et social de Wallonie

de l'Union des villes et communes de Wallonie

de Wallonie Développement

de la cellule administrative spécifique développement durable



Objectifs : les directives du Gouvernement

- sont définis à l'échelle de la Wallonie**
- ne sont pas spécifiques à certains territoires**
- tiennent compte de la hiérarchie que le CoDT établit entre les outils**
- ont un caractère stratégique**
- prennent en compte les politiques sectorielles de la Région dans la mesure où elles revêtent une dimension territoriale**
- ne portent pas sur la gouvernance territoriale**



Wallonie

Service public de **Wallonie**

www.wallonie.be • N° Vert : 1718 (informations générales)

Se positionner et structurer

La Wallonie est inscrite dans un système territorial complexe et présente sa propre organisation interne.

En regard de ces mouvements en constante recomposition, le territoire wallon doit effectivement se positionner et se structurer.



Se positionner et structurer – Objectifs

Accroître le rôle de la Wallonie dans les dynamiques métropolitaines de niveau européen.

Insérer la Wallonie dans les réseaux économiques transrégionaux et transfrontaliers.

Affirmer la structure multipolaire de la Wallonie et favoriser la complémentarité entre territoires en préservant leurs spécificités.

Faire des réseaux de transport et communication structurants un levier de création de richesses et de développement durable.

Articuler les dynamiques territoriales supra-locales à l'échelle régionale et renforcer l'identité wallonne.



Wallonie

Service public de **Wallonie**

www.wallonie.be • N° Vert : 1718 (informations générales)

Anticiper et muter

De grands défis s'annoncent pour demain et la Wallonie se doit de prévenir et d'accompagner ces changements.

Elle doit être capable d'anticiper, de s'adapter rapidement et d'évoluer.



Anticiper et muter – Objectifs

Répondre aux besoins actuels et futurs en logements accessibles et adaptés aux évolutions socio-démographiques et aux défis énergétique et climatique.

Inscrire l'économie wallonne dans la société de la connaissance et dans l'économie de proximité, et (re)former sur son territoire les chaînes de transformation génératrices d'emploi.

Anticiper les besoins économiques dans une perspective de développement durable.

Inscrire la Wallonie dans la transition numérique.

Assurer l'accès à l'énergie à tous en s'inscrivant dans la transition énergétique.



Wallonie

Service public de **Wallonie**

www.wallonie.be • N° Vert : 1718 (informations générales)

Desservir et équilibrer

Le territoire wallon et ses équipements doivent apporter une réponse la plus efficiente possible aux besoins et aspirations de l'ensemble des acteurs, d'où la nécessité de desservir et d'équilibrer.



Desservir et équilibrer – Objectifs

Assurer l'accès à tous à des services, des commerces de proximité et des équipements dans une approche territoriale cohérente.

Créer les conditions favorables à la diversité des fonctions et à l'adhésion sociale aux projets.

Développer des espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs.

Soutenir les modes de transport durable et adaptés aux diversités territoriales.

Organiser la complémentarité des modes de transport



Wallonie

Service public de **Wallonie**

www.wallonie.be • N° Vert : 1718 (informations générales)

Préserver et valoriser

La Wallonie dispose de nombreuses ressources naturelles et humaines.

Elles constituent des richesses qu'il s'agit de préserver et de valoriser.



Préserver et valoriser – Objectifs

Renforcer l'attractivité des espaces urbanisés.

Valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers et les préserver des pressions de l'urbanisation.

Soutenir une urbanisation et des modes de production économes en ressources.

Réduire la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux risques naturels et technologiques et l'exposition aux nuisances anthropiques.

Faire des atouts du territoire un levier de développement touristique.



La structure territoriale

- ❑ **Des aires de coopération transrégionale et transfrontalière**
- ❑ **Des pôles : Arlon, Charleroi, Liège, Mons, Namur, Ottignies-Louvain-la-Neuve-Wavre, Tournai.**
- ❑ **Des aires de développement : métropolitain, endogène, mutualisé**
- ❑ **Des réseaux de communication**
- ❑ **Des réseaux de transport de fluides et d'énergie**
- ❑ **Des sites reconnus en vertu de la loi sur la conservation de la nature**
- ❑ **Les liaisons écologiques**



Les aires de coopération transrégionale et transfrontalière

Elles sont définies à partir des enjeux liés :

- aux stratégies développées dans les Etats et les Régions voisins**
- aux dynamiques en place dans ces territoires**

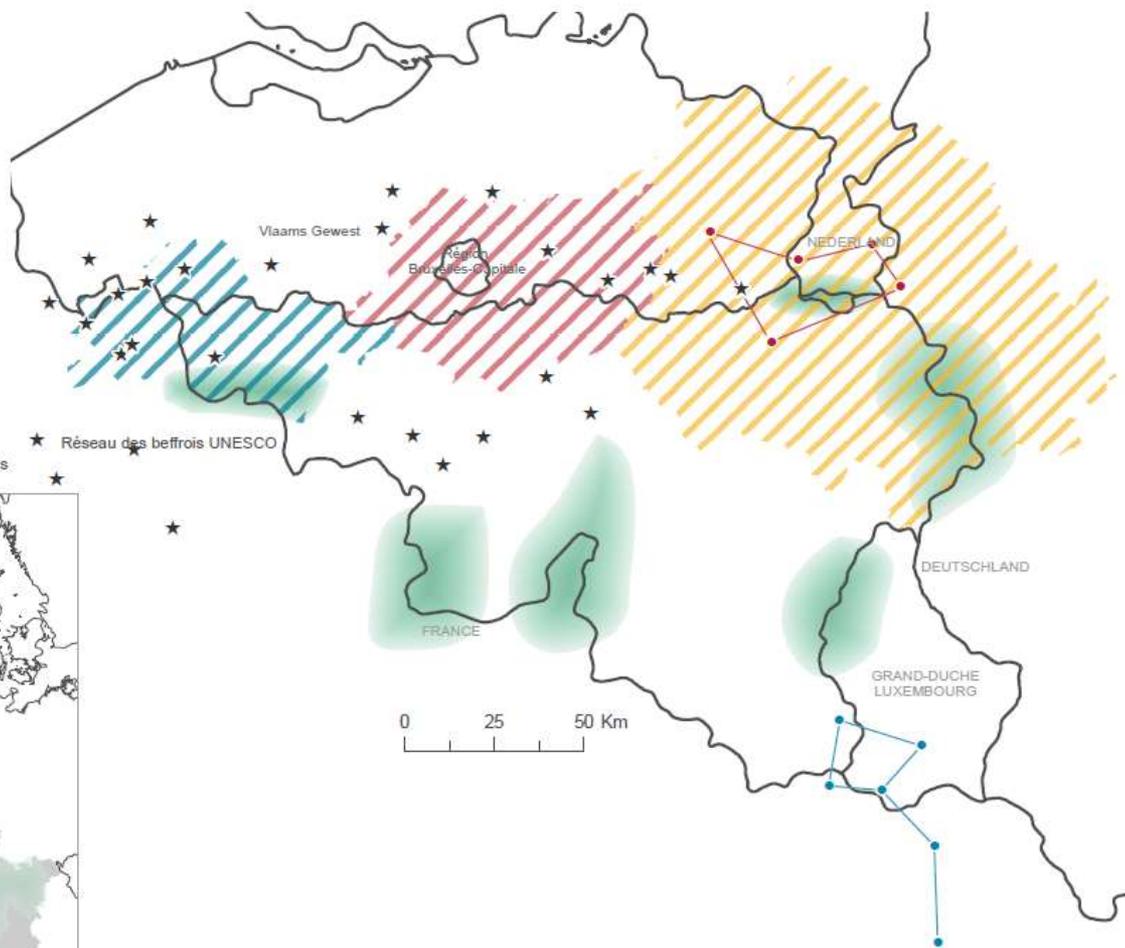
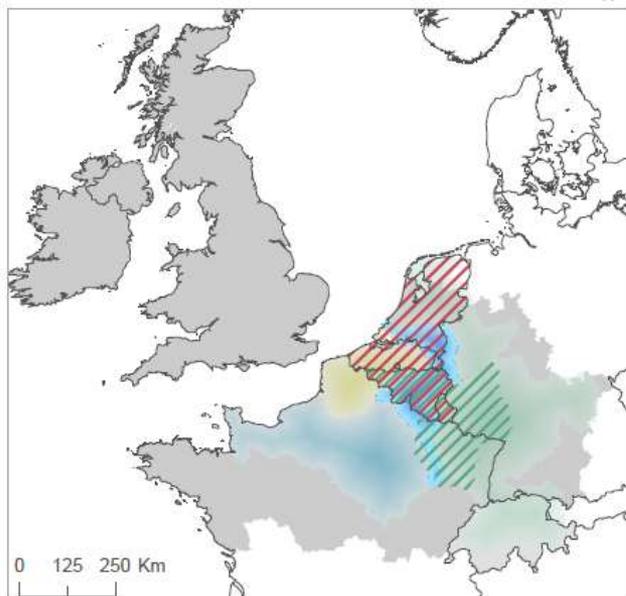


Aires de coopération transrégionale et transfrontalière

- Communauté métropolitaine bruxelloise
- Euregio Meuse-Rhin
- Eurometropole
- Parcs naturels effectifs et potentiels & parc des 3 pays
- BENELUX
- Grande Région
- Commission internationale de la Meuse
- Commission internationale de l'Escaut
- Commission internationale du Rhin
- Commission internationale de la Seine
- Europe du Nord-Ouest INTERREG B
- Suisse : Territoire associé à l'Europe du Nord-Ouest INTERREG B

Réseaux de coopération

- Villes MAHHL
- Villes Tonicités
- Réseau de coopération MAHHL
- Réseau de coopération Tonicités



STRUCTURE TERRITORIALE À L'ÉCHELLE SUPRARÉGIONALE ET TRANSFRONTALIÈRE

STRUCTURE TERRITORIALE DE LA WALLONIE





Aire de développement métropolitain

Aire où le territoire doit être structuré de manière à positionner, ou repositionner, son développement pour l'inscrire dans les dynamiques de la métropole et du ou des pôle(s) wallons dont ils sont proches



Aire de développement mutualisé

Aire dont le territoire doit être structuré de manière à valoriser les ressources locales, le développement de filières et faire émerger de nouvelles activités exploitant les collaborations et les complémentarités par-delà les frontières

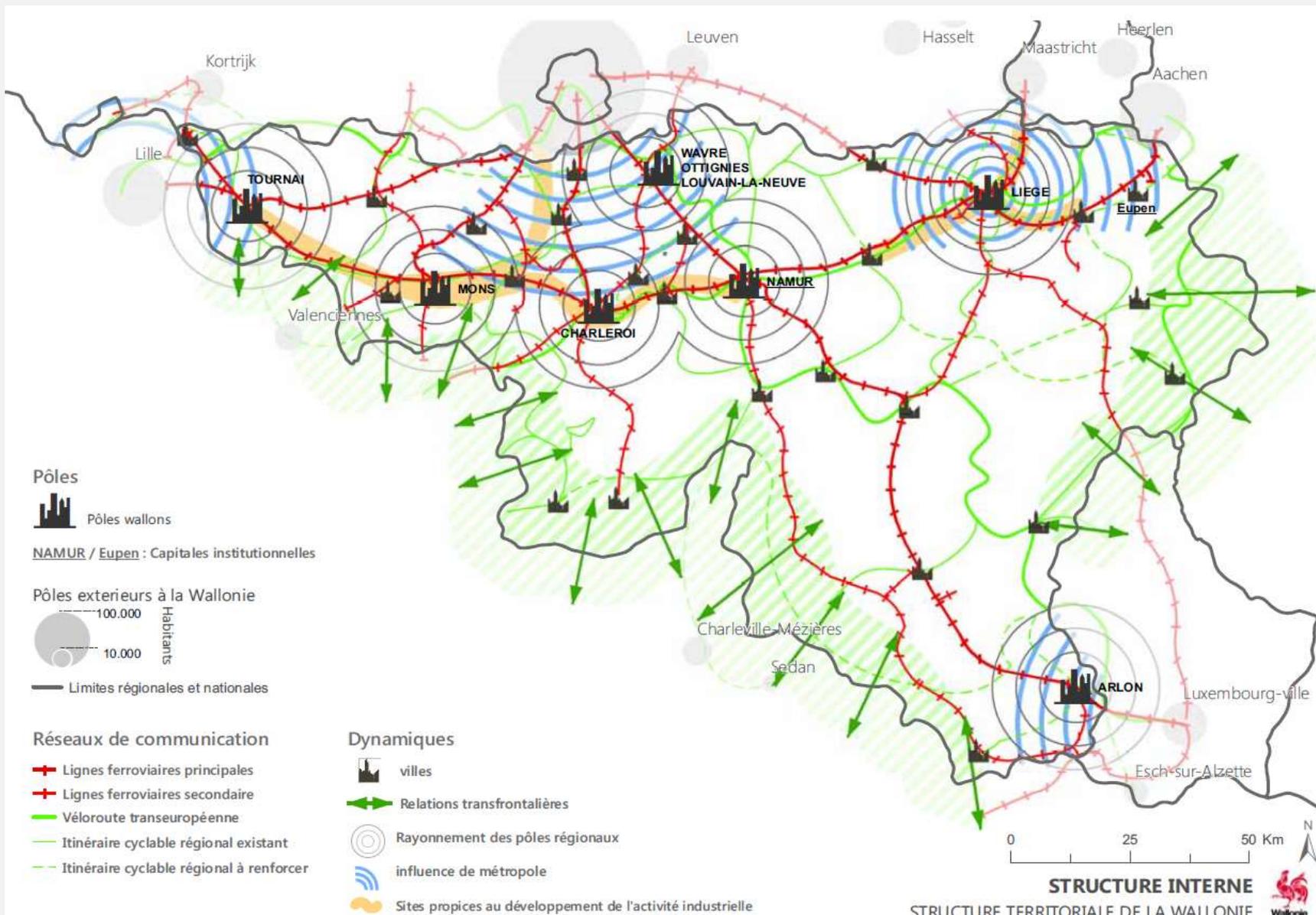
On y privilégiera les complémentarités des services et des équipements présents de part et d'autre de la frontière



Wallonie

Service public de **Wallonie**

www.wallonie.be • N° Vert : 1718 (informations générales)





Wallonie

Service public de **Wallonie**

www.wallonie.be • N° Vert : 1718 (informations générales)

MERCI POUR VOTRE ATTENTION